

**From:** Autorisation travaux DCN/MCC  
**Sent:** Mon, 16 Jun 2025 20:10:10 +0000  
**To:** [REDACTED]  
**Cc:** Claude Rodrigue; Jean Michel Bergeron  
**Bcc:** Josée Gingras; Vincent Godin; Leah Fay Hayes [REDACTED]  
**Subject:** Suivi de votre demande d'autorisation 143498 [REDACTED]  
**Attachments:** 143498\_Autorisation.pdf

Bonjour Monsieur Lachance,

Pour faire suite à votre demande d'autorisation concernant le projet cité en rubrique et après analyse, vous trouverez ci-joint l'autorisation délivrée par le Ministère.

La loi sur le patrimoine culturel prévoit que la présente autorisation est retirée si le projet visé par celle-ci n'est pas entrepris dans un délai d'un an de la date inscrite sur votre autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an. Dans de tels cas, si des interventions sont toujours envisagées concernant le bien en objet, une nouvelle demande d'autorisation devra être transmise au Ministère. Celle-ci sera analysée au regard des dispositions légales et administratives applicables au moment de la réception de cette nouvelle demande.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Jean Michel Bergeron, conseiller à la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, à l'adresse courriel suivante : [jeanmichel.bergeron@mcc.gouv.qc.ca](mailto:jeanmichel.bergeron@mcc.gouv.qc.ca).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Veillez prendre note que les bureaux de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches sont ouverts les mardis, mercredis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les lundis et vendredis, les services du Ministère sont offerts par les employés en télétravail. Vous pouvez me joindre au numéro indiqué ci-bas et je retournerai votre appel dans les meilleurs délais.*

Priscilla Durette  
[Agente de secrétariat](#)

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, bloc C, RC  
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2346, poste 7047  
Courriel : [autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca](mailto:autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca)  
Site Web : [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca)



Téléchargez [Outlook pour iOS](#)

**De :** AutorisationPatrimoine/MCC <AutorisationPatrimoine@mcc.gouv.qc.ca>

**Envoyé :** Friday, May 16, 2025 4:36:59 PM

**À :** 

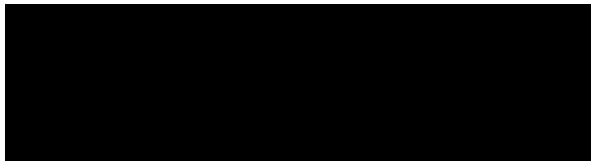
**Objet :** N/Réf. 143498 : Réception d'une demande d'autorisation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel

Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

**À :** Bernard Lachance  
9177-3358 Québec inc.

Bonjour,

Nous vous confirmons que nous avons reçu le 15 mai 2025 votre demande d'autorisation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre P-9.002) pour le bien suivant :



Votre demande a été enregistrée sous le numéro **143498**. Nous vous invitons à l'utiliser dans toute correspondance avec nos services à ce sujet.

**Nous vous demandons de confirmer que vous avez reçu cette correspondance.** Nous procéderons à l'analyse de votre demande et tout suivi sera effectué dans les meilleurs délais par courriel.

Nous vous rappelons que la *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit qu'une autorisation est requise avant d'accomplir certains actes ou d'effectuer certains travaux. En conséquence, ces actes ou ces travaux ne peuvent être entrepris qu'une fois cette autorisation délivrée.

Notez également que le présent processus d'autorisation ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* ou toute autre loi ou règlement applicable.

Sachant pouvoir compter sur votre entière collaboration, nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

### **Linda Paré**

Technicienne en administration

Direction des opérations en patrimoine  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.  
Québec (Québec) G1R 5G5  
Tél. : 418 380-2342, poste 7038

Courriel : [autorisationpatrimoine@mcc.gouv.qc.ca](mailto:autorisationpatrimoine@mcc.gouv.qc.ca)

Site Web : [Ministère de la Culture et des Communications | Gouvernement du Québec](http://Ministère de la Culture et des Communications | Gouvernement du Québec)

Répertoire du patrimoine culturel du Québec : [www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca](http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca)

## Autorisation

Article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre P-9.002)

Après étude et sur la base des documents et renseignements soumis, le ministre autorise :



À réaliser les actes ou travaux suivants :

- Approfondissement de 1,22 mètre (4 pieds) de six (6) lacs d'irrigation, situés sur quatre (4) lots différents, pour usage agricole.

Les travaux seront réalisés conformément à :

- La demande reçue le 5 septembre 2025 et aux documents s'y rattachant.

Sur les biens suivants :

SITUÉS DANS UN SITE PATRIMONIAL DÉCLARÉ — SITE PATRIMONIAL DE L'ÎLE-D'ORLÉANS



Important :

- Par le seul effet de la loi, la présente autorisation est retirée si le projet visé n'est pas entrepris un an après la délivrance de l'autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an.
- Toutes modifications aux actes ou travaux autorisés par la présente, incluant les imprévus en cours de chantier, doivent faire l'objet d'une demande de modification et être autorisées par le Ministère préalablement à leur réalisation.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* ou toute autre loi ou règlement applicable.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obligation d'aviser le ministre sans délai de toute découverte de bien ou site archéologique, conformément à l'article 74 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.
- En vertu de l'article 75.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, la révision de la présente décision peut être demandée par écrit dans un délai de 30 jours suivant la date à laquelle la décision a été notifiée. Un formulaire est disponible en ligne sur le site officiel du gouvernement du Québec ([www.quebec.ca/culture/patrimoine-archeologie/proprietaires/faire-travaux](http://www.quebec.ca/culture/patrimoine-archeologie/proprietaires/faire-travaux)) et toute question peut être adressée au Secrétaire général et bureau de la sous-ministre par courriel à l'adresse [revision\\_decision@mcc.gouv.qc.ca](mailto:revision_decision@mcc.gouv.qc.ca) ou par téléphone au 418 380-2319, poste 7127. Par la suite, prenez avis que « toute personne qui se croit lésée par une décision en révision peut la contester devant le Tribunal administratif du Québec dans les 30 jours de sa notification », conformément à l'article 75.6 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Délivrée le 28 novembre 2025

Le ministre des Communications,

Par

Patricia Jean, directrice  
Direction des opérations en patrimoine

Signée en vertu d'une délégation faite  
conformément à l'article 78 par. 8 de la *Loi  
sur le patrimoine culturel*.

**From:** Autorisation travaux DCN/MCC  
**Sent:** Mon, 1 Dec 2025 19:29:03 +0000  
**To:** [REDACTED]  
**Cc:** Claudine Bertrand; Émilie Lamarre-Bolduc  
**Bcc:** Josée Gingras; Jean Michel Bergeron; Léah-Fay Hayes  
**Subject:** Suivi de votre demande d'autorisation 143985 [REDACTED]  
**Attachments:** 143985\_Autorisation.pdf

Bonjour Monsieur Blais,

Pour faire suite à votre demande d'autorisation concernant le projet cité en objet et après son analyse, vous trouverez ci-joint l'autorisation délivrée par le Ministère.

La Loi sur le patrimoine culturel prévoit que la présente autorisation est retirée si le projet visé par celle-ci n'est pas entrepris dans un délai d'un an à partir de la date inscrite sur votre autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an. Dans de tels cas, si des interventions sont toujours envisagées concernant le bien cité en objet, une nouvelle demande d'autorisation devra être transmise au Ministère. Celle-ci sera analysée au regard des dispositions légales et administratives applicables au moment de la réception de cette nouvelle demande.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec madame Émilie Lamarre-Bolduc, conseillère à la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, à l'adresse courriel suivante : [emilie.lamarre-bolduc@mcc.gouv.qc.ca](mailto:emilie.lamarre-bolduc@mcc.gouv.qc.ca).

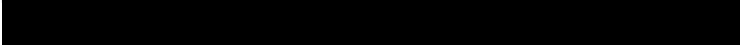
Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Veillez prendre note que les bureaux de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches sont ouverts les mardis, mercredis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les lundis et vendredis, les services du Ministère sont offerts par les employés en télétravail. Vous pouvez me joindre au numéro indiqué ci-bas et je retournerai votre appel dans les meilleurs délais.*

Priscilla Durette  
Agente de secrétariat

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, bloc C, RC  
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2346, poste 7047  
Courriel : [autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca](mailto:autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca)  
Site Web : [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca)

**From:** AutorisationPatrimoine/MCC  
**Sent:** Tue, 4 Nov 2025 15:46:26 +0000  
**To:** info  
**Bcc:** Anik Bouchard-Vézina; Yanina Celeste Leo; Léah-Fay Hayes  
**Subject:** N/Réf. 144178 : Réception d'une demande d'autorisation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel  
**Attachments:** 

**À :** Olivier Parent  
Pour : M. Louis Gosselin, président  
Ferme François Gosselin

Bonjour,

Nous vous confirmons que nous avons reçu le 3 novembre 2025 votre demande d'autorisation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre P-9.002) pour le bien suivant :



Votre demande a été enregistrée sous le numéro **144178**. Nous vous invitons à l'utiliser dans toute correspondance avec nos services à ce sujet.

**Nous vous demandons de confirmer que vous avez reçu cette correspondance.** Veuillez également nous faire parvenir l'adresse de courriel du propriétaire du bien visé par la demande afin d'assurer le traitement de celle-ci. Nous procéderons à l'analyse de votre demande et tout suivi sera effectué dans les meilleurs délais par courriel.

Nous vous rappelons que la *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit qu'une autorisation est requise avant d'accomplir certains actes ou d'effectuer certains travaux. En conséquence, ces actes ou ces travaux ne peuvent être entrepris qu'une fois cette autorisation délivrée.

Notez également que le présent processus d'autorisation ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* ou toute autre loi ou règlement applicable. Nous vous invitons notamment à vous informer auprès de votre municipalité si ce n'est pas déjà fait.

Sachant pouvoir compter sur votre entière collaboration, nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

**Linda Paré**  
Technicienne en administration

Direction des opérations en patrimoine  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.  
Québec (Québec) G1R 5G5  
Tél. : 418 380-2342, poste 7038

Bureaux relocalisés temporairement à l'adresse suivante :

1122, Grande Allée Ouest, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 1E5

Courriel : [autorisationpatrimoine@mcc.gouv.qc.ca](mailto:autorisationpatrimoine@mcc.gouv.qc.ca)

Site Web : [Ministère de la Culture et des Communications | Gouvernement du Québec](#)

Répertoire du patrimoine culturel du Québec : [www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca](http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca)

**From:** Autorisation travaux DCN/MCC  
**Sent:** Tue, 23 Dec 2025 20:14:31 +0000  
**To:** [REDACTED]  
**Cc:** Claudine Bertrand; Émilie Lamarre-Bolduc  
**Bcc:** Josée Gingras; Jean Michel Bergeron; Léah-Fay Hayes  
[REDACTED] votre demande d'autorisation 14417 [REDACTED]  
**Attachments:** 144178\_Autorisation.pdf

Bonjour Monsieur Gosselin,

Pour faire suite à votre demande d'autorisation concernant le projet cité en objet et après son analyse, vous trouverez ci-joint l'autorisation délivrée par le Ministère.

La Loi sur le patrimoine culturel prévoit que la présente autorisation est retirée si le projet visé par celle-ci n'est pas entrepris dans un délai d'un an à partir de la date inscrite sur votre autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an. Dans de tels cas, si des interventions sont toujours envisagées concernant le bien cité en objet, une nouvelle demande d'autorisation devra être transmise au Ministère. Celle-ci sera analysée au regard des dispositions légales et administratives applicables au moment de la réception de cette nouvelle demande.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec madame Émilie Lamarre-Bolduc, conseillère à la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, à l'adresse courriel suivante : [emilie.lamarre-bolduc@mcc.gouv.qc.ca](mailto:emilie.lamarre-bolduc@mcc.gouv.qc.ca).

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Veuillez prendre note que les bureaux de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches sont ouverts les mardis, mercredis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les lundis et vendredis, les services du Ministère sont offerts par les employés en télétravail. Vous pouvez me joindre au numéro indiqué ci-bas et je retournerai votre appel dans les meilleurs délais.*

Priscilla Durette  
[Agente de secrétariat](#)

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, bloc C, RC  
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2346, poste 7047  
Courriel : [autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca](mailto:autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca)  
Site Web : [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca)

**From:** Autorisation travaux DCN/MCC  
**Sent:** Mon 1 Dec 2025 21:51:41 +0000  
**To:** [REDACTED]  
**Cc:** Claudine Bertrand; Émilie Lamarre-Bolduc  
**Bcc:** Josée Gingras; Jean Michel Bergeron; Léah-Fay Hayes  
**Subject:** Suivi de votre demande d'autorisation 144044 [REDACTED]  
[REDACTED]  
**Attachments:** 144044\_Autorisation.pdf

Bonjour Monsieur Coulombe,

Pour faire suite à votre demande d'autorisation concernant le projet cité en objet et après son analyse, vous trouverez ci-joint l'autorisation délivrée par le Ministère.

La Loi sur le patrimoine culturel prévoit que la présente autorisation est retirée si le projet visé par celle-ci n'est pas entrepris dans un délai d'un an à partir de la date inscrite sur votre autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an. Dans de tels cas, si des interventions sont toujours envisagées concernant le bien cité en objet, une nouvelle demande d'autorisation devra être transmise au Ministère. Celle-ci sera analysée au regard des dispositions légales et administratives applicables au moment de la réception de cette nouvelle demande.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec madame Émilie Lamarre-Bolduc, conseillère à la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, à l'adresse courriel suivante : [emilie.lamarre-bolduc@mcc.gouv.qc.ca](mailto:emilie.lamarre-bolduc@mcc.gouv.qc.ca).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Veuillez prendre note que les bureaux de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches sont ouverts les mardis, mercredis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les lundis et vendredis, les services du Ministère sont offerts par les employés en télétravail. Vous pouvez me joindre au numéro indiqué ci-bas et je retournerai votre appel dans les meilleurs délais.*

Priscilla Durette  
[Agente de secrétariat](#)

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, bloc C, RC  
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2346, poste 7047  
Courriel : [autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca](mailto:autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca)  
Site Web : [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca)

**From:** Josée Gingras  
**Sent:** Tue, 7 Oct 2025 12:21:16 +0000  
**To:** [REDACTED]  
**Subject:** N/Réf. 144044 : Recevabilité de la demande d'autorisation déposée en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel

Bonjour M. Julien Reny Coulombe,

Le 19 septembre 2025, nous avons reçu votre demande d'autorisation d'actes ou de travaux en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002) concernant le projet suivant :

[REDACTED]

Après vérification des renseignements et des documents déposés, nous vous informons que votre demande respecte les critères de recevabilité établis par le Ministère. Par conséquent, nous procéderons dans les meilleurs délais à l'analyse de votre projet. Dans le cas où certains renseignements ou documents supplémentaires s'avéreraient nécessaires, un(e) professionnel(le) responsable de votre demande communiquera rapidement avec vous.

Pour toute information liée à votre demande, vous pouvez vous adresser à la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches par téléphone au 418-380-2346, poste 7047, ou par courriel à l'adresse suivante : [autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca](mailto:autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

*Veillez prendre note que les bureaux de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches sont ouverts les mardis, mercredis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les lundis et vendredis, les services du Ministère sont offerts en télétravail. Vous pouvez me joindre au numéro indiqué ci-bas et je retournerai votre appel dans les meilleurs délais.*

**Josée Gingras**  
Technicienne en documentation

**Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches**  
**Ministère de la Culture et des Communications**  
225, Grande Allée Est, bloc c, sous-sol  
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2346, poste 7011  
Courriel : [josee.gingras@mcc.gouv.qc.ca](mailto:josee.gingras@mcc.gouv.qc.ca)

**From:** Autorisation travaux DCN/MCC  
**Sent:** Fri, 13 Jun 2025 20:40:47 +0000  
**To:** [REDACTED]  
**Cc:** Claude Rodrigue; Jean Michel Bergeron  
**Bcc:** Josée Gingras; Vincent Godin; Leah Fay Hayes  
**Subject:** Suivi de votre demande d'autorisation 143493 [REDACTED]  
**Attachments:** 143493\_Autorisation.pdf

Madame Girard,  
Monsieur Vaillancourt,

Pour faire suite à votre demande d'autorisation concernant le projet cité en rubrique et après analyse, vous trouverez ci-joint l'autorisation délivrée par le Ministère.

La loi sur le patrimoine culturel prévoit que la présente autorisation est retirée si le projet visé par celle-ci n'est pas entrepris dans un délai d'un an de la date inscrite sur votre autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an. Dans de tels cas, si des interventions sont toujours envisagées concernant le bien en objet, une nouvelle demande d'autorisation devra être transmise au Ministère. Celle-ci sera analysée au regard des dispositions légales et administratives applicables au moment de la réception de cette nouvelle demande.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Jean Michel Bergeron, conseiller à la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, à l'adresse courriel suivante : [jeanmichel.bergeron@mcc.gouv.qc.ca](mailto:jeanmichel.bergeron@mcc.gouv.qc.ca).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Veuillez prendre note que les bureaux de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches sont ouverts les mardis, mercredis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les lundis et vendredis, les services du Ministère sont offerts par les employés en télétravail. Vous pouvez me joindre au numéro indiqué ci-bas et je retournerai votre appel dans les meilleurs délais.*

Priscilla Durette  
[Agente de secrétariat](#)

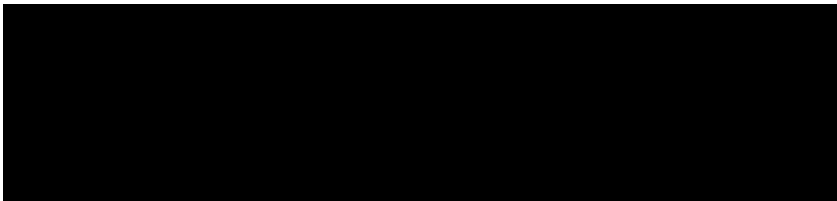
Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, bloc C, RC  
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2346, poste 7047  
Courriel : [autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca](mailto:autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca)  
Site Web : [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca)

**From:** Josée Gingras  
**Sent:** Thu, 22 May 2025 13:46:49 +0000  
**To:** [REDACTED]  
**Bcc:** Noémie Anderson  
**Subject:** N/Réf. 143493 : Recevabilité de la demande d'autorisation déposée en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel

Bonjour M. Philippe Vaillancourt,

Le 14 mai 2025, nous avons reçu votre demande d'autorisation d'actes ou de travaux en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002) concernant le projet suivant :



Après vérification des renseignements et des documents déposés, nous vous informons que votre demande respecte les critères de recevabilité établis par le Ministère. Par conséquent, nous procéderons dans les meilleurs délais à l'analyse de votre projet. Dans le cas où certains renseignements ou documents supplémentaires s'avéreraient nécessaires, un(e) professionnel(le) responsable de votre demande communiquera rapidement avec vous.

Pour toute information liée à votre demande, vous pouvez vous adresser à la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches par téléphone au 418-380-2346, poste 7047, ou par courriel à l'adresse suivante : [autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca](mailto:autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca).

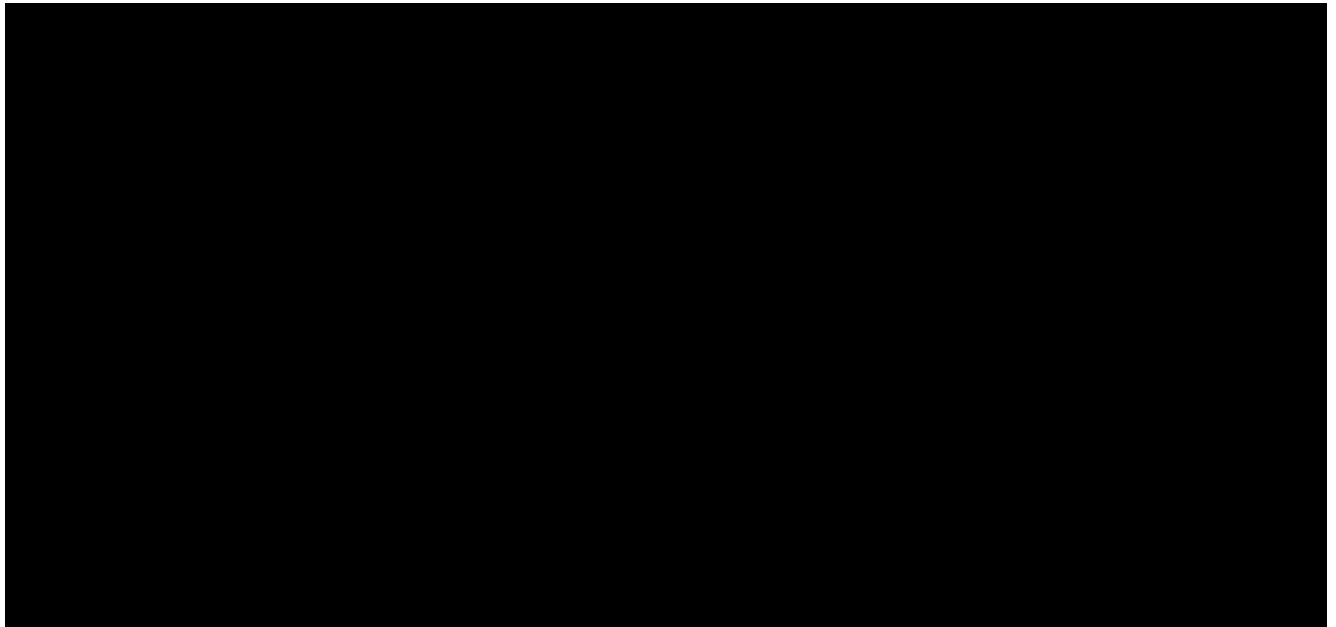
Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

*Veillez prendre note que les bureaux de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches sont ouverts les mardis, mercredis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les lundis et vendredis, les services du Ministère sont offerts en télétravail. Vous pouvez me joindre au numéro indiqué ci-bas et je retournerai votre appel dans les meilleurs délais.*

**Josée Gingras**  
Technicienne en documentation

**Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches**  
**Ministère de la Culture et des Communications**  
225, Grande Allée Est, bloc c, sous-sol  
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2346, poste 7011  
Courriel : [josee.gingras@mcc.gouv.qc.ca](mailto:josee.gingras@mcc.gouv.qc.ca)



Le jeu. 15 mai 2025 à 14:26, AutorisationPatrimoine/MCC

<[AutorisationPatrimoine@mcc.gouv.qc.ca](mailto:AutorisationPatrimoine@mcc.gouv.qc.ca)> a écrit :

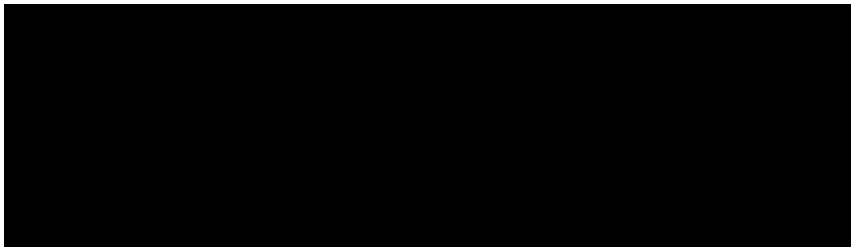
Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

**À :** Monsieur Philippe Vaillancourt

Madame Josiane Girard

Bonjour,

Nous vous confirmons que nous avons reçu le 14 mai 2025 votre demande d'autorisation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre P-9.002) pour le bien suivant :



Votre demande a été enregistrée sous le numéro **143493**. Nous vous invitons à l'utiliser dans toute correspondance avec nos services à ce sujet.

**Nous vous demandons de confirmer que vous avez reçu cette correspondance.**

Nous procéderons à l'analyse de votre demande et tout suivi sera effectué dans les meilleurs délais par courriel.

Nous vous rappelons que la *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit qu'une autorisation est requise avant d'accomplir certains actes ou d'effectuer certains travaux. En conséquence, ces actes ou ces travaux ne peuvent être entrepris qu'une fois cette autorisation délivrée.

Notez également que le présent processus d'autorisation ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* ou toute autre loi ou tout autre règlement applicables.

Sachant pouvoir compter sur votre entière collaboration, nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

### **Nassima Kebbas**

Technicienne en administration

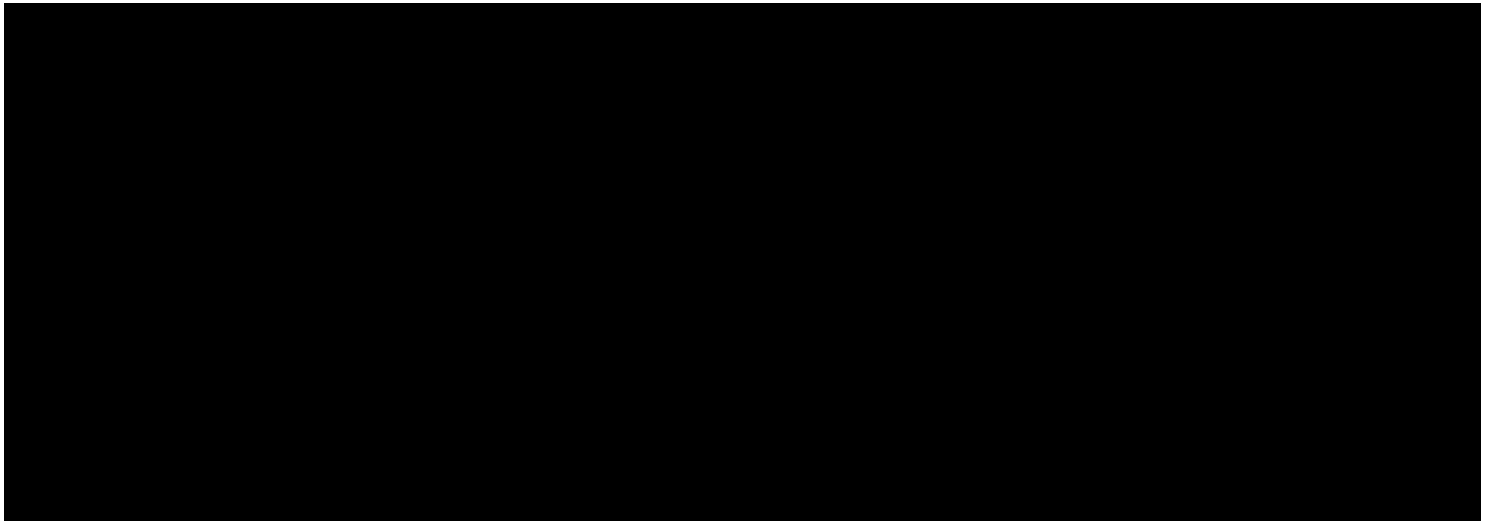
Direction des opérations en patrimoine

Ministère de la Culture et des Communications

225, Grande Allée Est, bloc C, RC | Québec (Québec) G1R 5G5 | Courriel : [autorisationpatrimoine@mcc.gouv.qc.ca](mailto:autorisationpatrimoine@mcc.gouv.qc.ca)

Site Web : [www.quebec.ca/gouvernement/ministere/culture-communications](http://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/culture-communications)

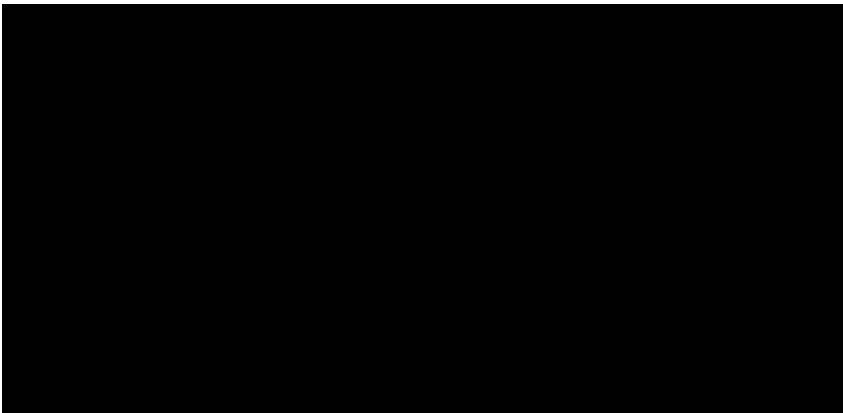
Répertoire du patrimoine culturel du Québec : [www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca](http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca)



**From:** Josée Gingras  
**Sent:** Tue, 7 Oct 2025 12:01:42 +0000  
**To:** Jonathan blais  
**Subject:** N/Réf. 143998 : Recevabilité de la demande d'autorisation déposée en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel

Bonjour M. Jonathan Blais,

Le 10 septembre 2025, nous avons reçu votre demande d'autorisation d'actes ou de travaux en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002) concernant le projet suivant :



Après vérification des renseignements et des documents déposés, nous vous informons que votre demande respecte les critères de recevabilité établis par le Ministère. Par conséquent, nous procéderons dans les meilleurs délais à l'analyse de votre projet. Dans le cas où certains renseignements ou documents supplémentaires s'avèreraient nécessaires, un(e) professionnel(le) responsable de votre demande communiquera rapidement avec vous.

Pour toute information liée à votre demande, vous pouvez vous adresser à la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches par téléphone au 418-380-2346, poste 7047, ou par courriel à l'adresse suivante : [autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca](mailto:autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca).

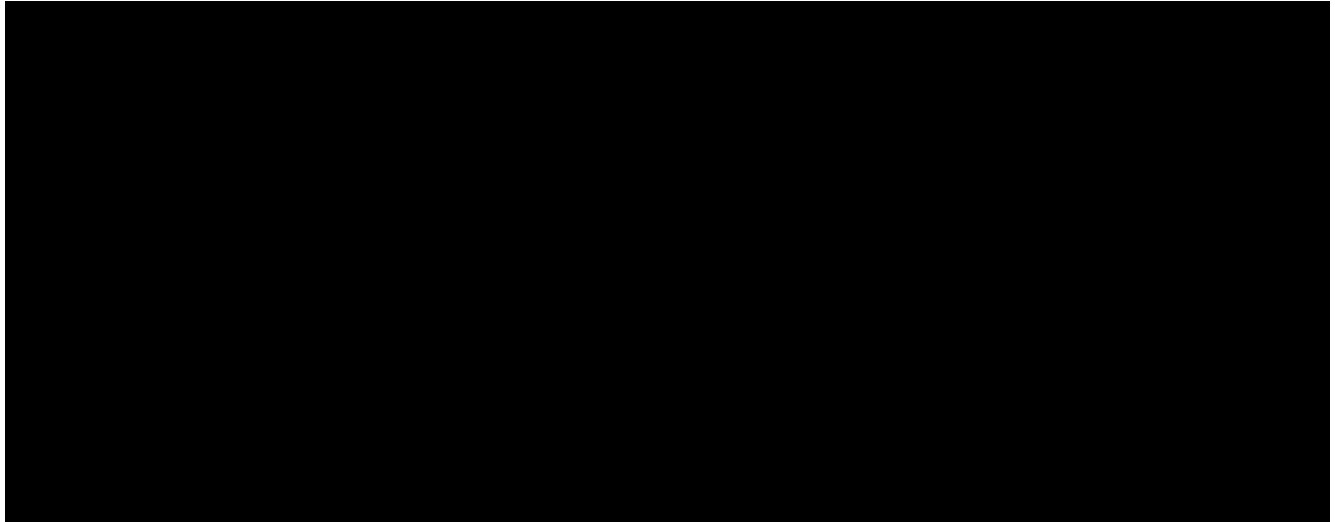
Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

*Veillez prendre note que les bureaux de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches sont ouverts les mardis, mercredis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les lundis et vendredis, les services du Ministère sont offerts en télétravail. Vous pouvez me joindre au numéro indiqué ci-bas et je retournerai votre appel dans les meilleurs délais.*

**Josée Gingras**  
Technicienne en documentation

**Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches**  
**Ministère de la Culture et des Communications**  
225, Grande Allée Est, bloc c, sous-sol  
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2346, poste 7011  
Courriel : [josee.gingras@mcc.gouv.qc.ca](mailto:josee.gingras@mcc.gouv.qc.ca)



Téléchargez [Outlook pour iOS](#)

**De :** AutorisationPatrimoine/MCC <AutorisationPatrimoine@mcc.gouv.qc.ca>

**Envoyé :** Monday, September 15, 2025 10:29:34 AM

**À :** 

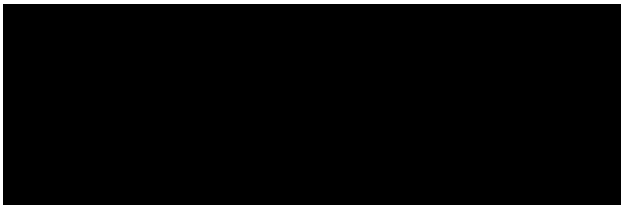
**Objet :** N/Réf. 143998 : Réception d'une demande d'autorisation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel

Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

**À :** Jonathan Blais  
Les Fermes David et Richard Blais

Bonjour,

Nous vous confirmons que nous avons reçu le 10 septembre 2025 votre demande d'autorisation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre P-9.002) pour le bien suivant :



Votre demande a été enregistrée sous le numéro **143998**. Nous vous invitons à l'utiliser dans toute correspondance avec nos services à ce sujet.

**Nous vous demandons de confirmer que vous avez reçu cette correspondance.** Nous procéderons à l'analyse de votre demande et tout suivi sera effectué dans les meilleurs délais par courriel.

Nous vous rappelons que la *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit qu'une autorisation est requise avant d'accomplir certains actes ou d'effectuer certains travaux. En conséquence, ces actes ou ces travaux ne peuvent être entrepris qu'une fois cette autorisation délivrée.

Notez également que le présent processus d'autorisation ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* ou toute autre loi ou règlement applicable.

Sachant pouvoir compter sur votre entière collaboration, nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

**Linda Paré**

Technicienne en administration

Direction des opérations en patrimoine  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.  
Québec (Québec) G1R 5G5  
Tél. : 418 380-2342, poste 7038

Bureaux relocalisés temporairement à l'adresse suivante :

1122, Grande Allée Ouest, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 1E5

Courriel : [autorisationpatrimoine@mcc.gouv.qc.ca](mailto:autorisationpatrimoine@mcc.gouv.qc.ca)

Site Web : [Ministère de la Culture et des Communications | Gouvernement du Québec](#)

Répertoire du patrimoine culturel du Québec : [www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca](http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca)

**From:** Autorisation travaux DCN/MCC  
**Sent:** Wed, 12 Nov 2025 19:07:49 +0000  
**To:** [REDACTED]  
**Cc:** Claude Rodrigue; Raphaël St-Gelais; [REDACTED]  
**Bcc:** Josée Gingras; Jean Michel Bergeron; Léah-Fay Hayes  
Suivi de votre demande d'autorisation 143900 [REDACTED]  
[REDACTED]  
**Attachments:** 143900\_Autorisation.pdf

Bonjour Monsieur Gosselin,

Pour faire suite à votre demande d'autorisation concernant le projet cité en objet et après son analyse, vous trouverez ci-joint l'autorisation délivrée par le Ministère.

La *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit que la présente autorisation est retirée si le projet visé par celle-ci n'est pas entrepris dans un délai d'un an à partir de la date inscrite sur votre autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an. Dans de tels cas, si des interventions sont toujours envisagées concernant le bien cité en objet, une nouvelle demande d'autorisation devra être transmise au Ministère. Celle-ci sera analysée au regard des dispositions légales et administratives applicables au moment de la réception de cette nouvelle demande.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Raphaël St-Gelais, conseiller à la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, à l'adresse courriel suivante : [raphael.st-gelais@mcc.gouv.qc.ca](mailto:raphael.st-gelais@mcc.gouv.qc.ca).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Veillez prendre note que les bureaux de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches sont ouverts les mardis, mercredis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les lundis et vendredis, les services du Ministère sont offerts par les employés en télétravail. Vous pouvez me joindre au numéro indiqué ci-bas et je retournerai votre appel dans les meilleurs délais.*

Priscilla Durette  
[Agente de secrétariat](#)

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, bloc C, RC  
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2346, poste 7047  
Courriel : [autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca](mailto:autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca)  
Site Web : [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca)

**From:** Josée Gingras  
**Sent:** Thu, 28 Aug 2025 14:44:38 +0000  
**To:** [REDACTED]  
**Subject:** N/Réf. 143912 : Recevabilité de la demande d'autorisation déposée en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel

Bonjour M. Bruno Gosselin,

Le 18 août 2025, nous avons reçu votre demande d'autorisation d'actes ou de travaux en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002) concernant le projet suivant :

[REDACTED]

Après vérification des renseignements et des documents déposés, nous vous informons que votre demande respecte les critères de recevabilité établis par le Ministère. Par conséquent, nous procéderons dans les meilleurs délais à l'analyse de votre projet. Dans le cas où certains renseignements ou documents supplémentaires s'avéreraient nécessaires, un(e) professionnel(le) responsable de votre demande communiquera rapidement avec vous.

Pour toute information liée à votre demande, vous pouvez vous adresser à la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches par téléphone au 418-380-2346, poste 7047, ou par courriel à l'adresse suivante : [autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca](mailto:autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

*Veillez prendre note que les bureaux de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches sont ouverts les mardis, mercredis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les lundis et vendredis, les services du Ministère sont offerts en télétravail. Vous pouvez me joindre au numéro indiqué ci-bas et je retournerai votre appel dans les meilleurs délais.*

**Josée Gingras**  
Technicienne en documentation

**Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches**  
**Ministère de la Culture et des Communications**  
225, Grande Allée Est, bloc c, sous-sol  
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2346, poste 7011  
Courriel : [josee.gingras@mcc.gouv.qc.ca](mailto:josee.gingras@mcc.gouv.qc.ca)

## Autorisation

Article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre P-9.002)

Après étude et sur la base des documents et renseignements soumis, le ministre autorise :

Monsieur Bruno Gosselin  
Ferme Louis Gosselin inc.  
7319, chemin Royal  
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3Z0

À réaliser les actes ou travaux suivants :

23  
24

Les travaux seront réalisés conformément :

- À la demande reçue le 18 août 2025 et aux documents s'y rattachant;
- Aux courriels apportant des précisions, reçus le 3 décembre 2025 et le 18 février 2026.

TRAVAUX AUTORISÉS LE 11 NOVEMBRE 2025:

Les travaux seront réalisés conformément :

- À la demande reçue le 18 août 2025 et aux documents s'y rattachant.

Sur le bien suivant :

DECLARÉ — SITE PATRIMONIAL DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

Important :

- Par le seul effet de la loi, la présente autorisation est retirée si le projet visé n'est pas entrepris un an après la délivrance de l'autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an.
- Toutes modifications aux actes ou travaux autorisés par la présente, incluant les imprévus en cours de chantier, doivent faire l'objet d'une demande de modification et être autorisées par le Ministère préalablement à leur réalisation.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* ou toute autre loi ou règlement applicable.
- La présente autorisation ne dispense pas de l'obligation d'aviser le ministre sans délai de toute découverte de bien ou site archéologique, conformément à l'article 74 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.
- En vertu de l'article 75.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, la révision de la présente décision peut être demandée par écrit dans un délai de 30 jours suivant la date à laquelle la décision a été notifiée. Un formulaire est disponible en ligne sur le site officiel du gouvernement du Québec ([www.quebec.ca/culture/patrimoine-archeologie/proprietaires/faire-travaux](http://www.quebec.ca/culture/patrimoine-archeologie/proprietaires/faire-travaux)) et toute question peut être adressée au Secrétariat général et bureau de la sous-ministre par courriel à l'adresse [revision\\_decision@mcc.gouv.qc.ca](mailto:revision_decision@mcc.gouv.qc.ca) ou par téléphone au 418 380-2319, poste 7127. Par la suite, prenez avis que « toute personne qui se croit lésée par une décision en révision peut la contester devant le Tribunal administratif du Québec dans les 30 jours de sa notification », conformément à l'article 75.6 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Délivrée le 26 février 2025

Le ministre des Communications,

Par

Patricia Jean, directrice  
Direction des opérations en patrimoine

Signée en vertu d'une délégation faite  
conformément à l'article 78 par. 8 de la *Loi  
sur le patrimoine culturel*.

**From:** Autorisation travaux DCN/MCC  
**Sent:** Fri, 13 Jun 2025 20:46:33 +0000  
**To:** [REDACTED]  
**Cc:** Claude Rodrigue; Jean Michel Bergeron  
**Bcc:** Josée Gingras; Vincent Godin; Leah Fay Hayes [REDACTED]  
**Subject:** Suivi de votre demande d'autorisation 143492 [REDACTED]  
[REDACTED]  
**Attachments:** 143492\_Autorisation.pdf

Bonjour Monsieur Lachance,

Pour faire suite à votre demande d'autorisation concernant le projet cité en rubrique et après analyse, vous trouverez ci-joint l'autorisation délivrée par le Ministère.

La loi sur le patrimoine culturel prévoit que la présente autorisation est retirée si le projet visé par celle-ci n'est pas entrepris dans un délai d'un an de la date inscrite sur votre autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an. Dans de tels cas, si des interventions sont toujours envisagées concernant le bien en objet, une nouvelle demande d'autorisation devra être transmise au Ministère. Celle-ci sera analysée au regard des dispositions légales et administratives applicables au moment de la réception de cette nouvelle demande.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Jean Michel Bergeron, conseiller à la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, à l'adresse courriel suivante : [jeanmichel.bergeron@mcc.gouv.qc.ca](mailto:jeanmichel.bergeron@mcc.gouv.qc.ca).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Veuillez prendre note que les bureaux de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches sont ouverts les mardis, mercredis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les lundis et vendredis, les services du Ministère sont offerts par les employés en télétravail. Vous pouvez me joindre au numéro indiqué ci-bas et je retournerai votre appel dans les meilleurs délais.*

Priscilla Durette  
[Agente de secrétariat](#)

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, bloc C, RC  
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2346, poste 7047  
Courriel : [autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca](mailto:autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca)  
Site Web : [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca)



Téléchargez [Outlook pour iOS](#)

**De :** AutorisationPatrimoine/MCC <AutorisationPatrimoine@mcc.gouv.qc.ca>

**Envoyé :** Thursday, May 15, 2025 2:05:09 PM

**À :** 

**Objet :** N/Réf. 143492 : Réception d'une demande d'autorisation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel

Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

**À :** Monsieur Bernard Lachance  
9177-3358 Québec inc.

Bonjour,

Nous vous confirmons que nous avons reçu le 14 mai 2025 votre demande d'autorisation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre P-9.002) pour le bien suivant :



Votre demande a été enregistrée sous le numéro **143492**. Nous vous invitons à l'utiliser dans toute correspondance avec nos services à ce sujet.

**Nous vous demandons de confirmer que vous avez reçu cette correspondance.**

Nous procéderons à l'analyse de votre demande et tout suivi sera effectué dans les meilleurs délais par courriel.

Nous vous rappelons que la *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit qu'une autorisation est requise avant d'accomplir certains actes ou d'effectuer certains travaux. En conséquence, ces actes ou ces travaux ne peuvent être entrepris qu'une fois cette autorisation délivrée.

Notez également que le présent processus d'autorisation ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* ou toute autre loi ou tout autre règlement applicables.

Sachant pouvoir compter sur votre entière collaboration, nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

**Nassima Kebbas**

Technicienne en administration

Direction des opérations en patrimoine

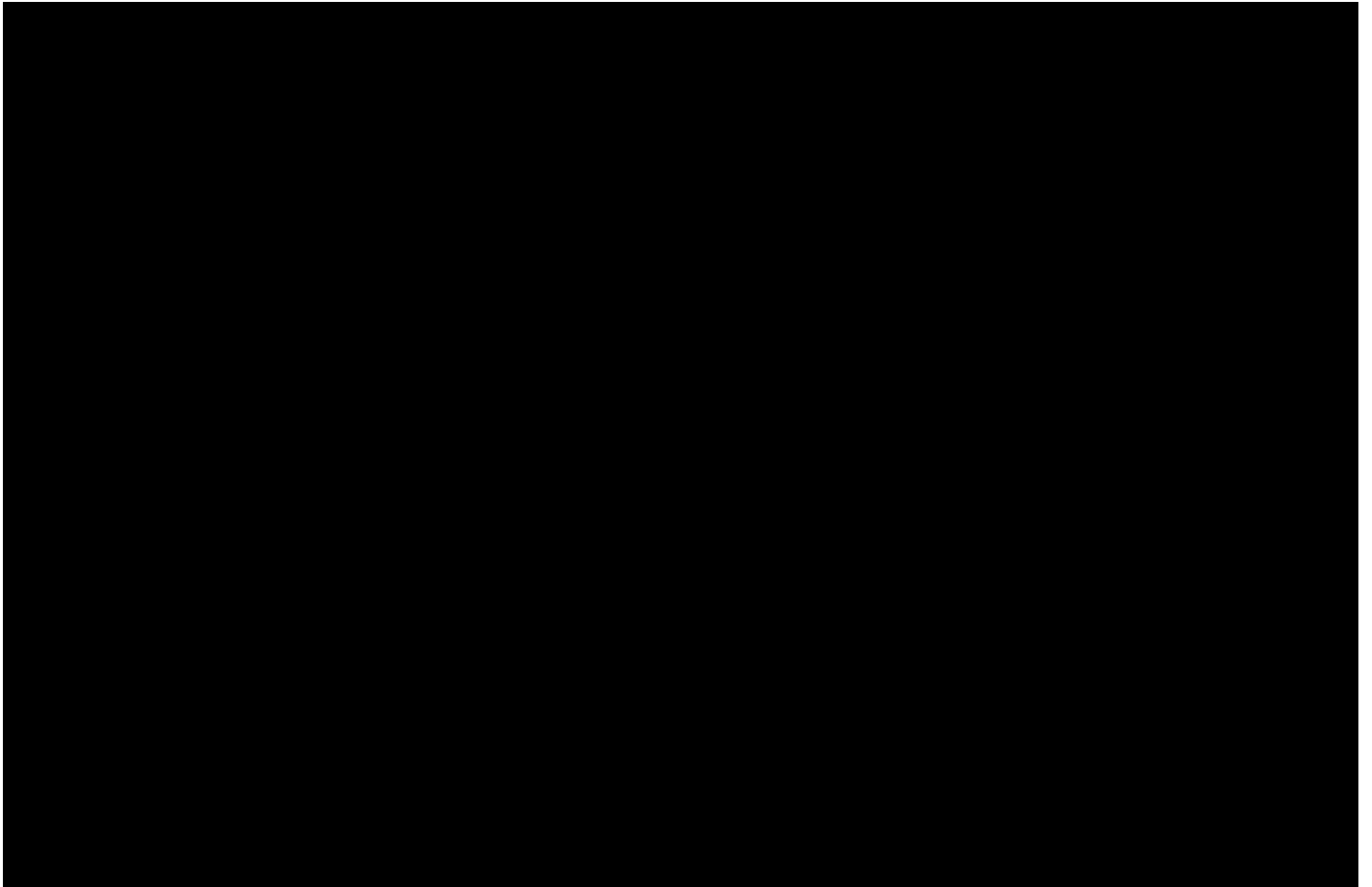
Ministère de la Culture et des Communications

225, Grande Allée Est, bloc C, RC | Québec (Québec) G1R 5G5 | Courriel :

[autorisationpatrimoine@mcc.gouv.qc.ca](mailto:autorisationpatrimoine@mcc.gouv.qc.ca)

Site Web : [www.quebec.ca/gouvernement/ministere/culture-communications](http://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/culture-communications)

Répertoire du patrimoine culturel du Québec : [www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca](http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca)



Téléchargez [Outlook pour iOS](#)

**De :** Noémie Anderson <noemie.anderson@mcc.gouv.qc.ca>

**Envoyé :** Wednesday, May 21, 2025 11:57:13 AM

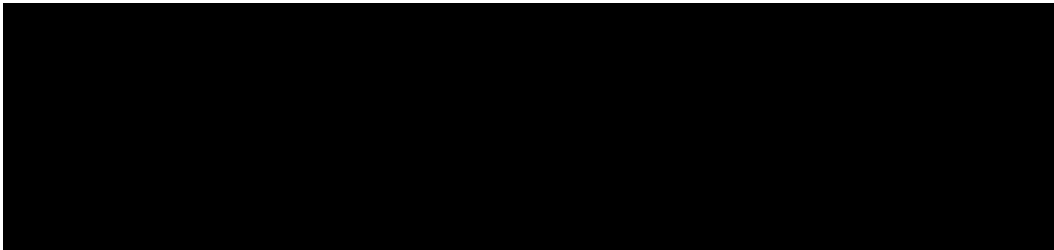
**À :** 

**Objet :** N/Réf. 143492 : Renseignements ou documents requis pour compléter votre demande d'autorisation

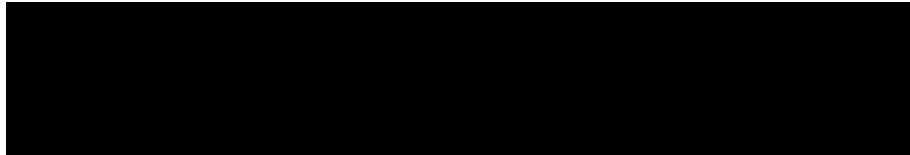
Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour,

Le 14 mai 2025, nous avons reçu votre demande d'autorisation d'actes ou de travaux en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002) concernant le projet suivant :



Pour compléter votre demande, les renseignements ou les documents énumérés ci-dessous devront nous être transmis :



**Veillez nous faire parvenir ces éléments dans les 30 jours. En l'absence de ceux-ci, nous ne pourrons donner suite à votre demande et nous devons procéder à sa fermeture.**

Pour toute information, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Sachant pouvoir compter sur votre entière collaboration, nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

**Noémie Anderson**

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.  
Québec (Québec) G1R 5G5

*Veillez prendre note que les bureaux de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches sont ouverts les mardis, mercredis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les lundis et vendredis, les services du Ministère sont offerts en télétravail. Vous pouvez me joindre au numéro indiqué ci-bas et je retournerai votre appel dans les meilleurs délais.*

Téléphone : 418 380-2346, poste 7439  
Courriel : [noemie.anderson@mcc.gouv.qc.ca](mailto:noemie.anderson@mcc.gouv.qc.ca)  
Site Web : [www.mcc.gouv.qc.ca](http://www.mcc.gouv.qc.ca)

**From:** AutorisationPatrimoine/MCC  
**Sent:** Fri, 28 Mar 2025 14:49:31 +0000  
**To:** [REDACTED]  
**Bcc:** Yanina Celeste Leo; Anik Bouchard-V  
**Subject:** N/Réf. 143298 : Réception d'une demande d'autorisation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel  
**Attachments:** DemandeMCC.pdf

**À :** Monsieur Stéphane Gosselin  
Ferme Stéphane Gosselin inc.

Bonjour,

Nous vous confirmons que nous avons reçu le 27 mars 2025 votre demande d'autorisation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (chapitre P-9.002) pour le bien situé au :



Votre demande a été enregistrée sous le numéro **143298**. Nous vous invitons à l'utiliser dans toute correspondance avec nos services à ce sujet.

**Nous vous demandons de confirmer que vous avez reçu cette correspondance.** Nous procéderons à l'analyse de votre demande et tout suivi sera effectué dans les meilleurs délais par courriel.

Nous vous rappelons que la *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit qu'une autorisation est requise avant d'accomplir certains actes ou d'effectuer certains travaux. En conséquence, ces actes ou ces travaux ne peuvent être entrepris qu'une fois cette autorisation délivrée.

Notez également que le présent processus d'autorisation ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* ou toute autre loi ou tout autre règlement applicables.

Sachant pouvoir compter sur votre entière collaboration, nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

### **Nassima Kebbas**

Technicienne en administration  
Direction des opérations en patrimoine  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, bloc C, RC | Québec (Québec) G1R 5G5 | Courriel : [autorisationpatrimoine@mcc.gouv.qc.ca](mailto:autorisationpatrimoine@mcc.gouv.qc.ca)  
Site Web : [www.quebec.ca/gouvernement/ministere/culture-communications](http://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/culture-communications)  
Répertoire du patrimoine culturel du Québec : [www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca](http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca)

**From:** Autorisation travaux DCN/MCC  
**Sent:** Fri, 13 Jun 2025 20:02:56 +0000  
**To:** [REDACTED] Marie-Pier Roberge  
**Cc:** [REDACTED] el Bergeron  
**Bcc:** Josée Gingras; Vincent Godin; Leah Fay Hayes  
[REDACTED] i de votre demande d'autorisation 143298 [REDACTED]  
**Attachments:** 143298\_Autorisation.pdf

Bonjour Monsieur Gosselin,

Pour faire suite à votre demande d'autorisation concernant le projet cité en rubrique et après analyse, vous trouverez ci-joint l'autorisation délivrée par le Ministère.

La loi sur le patrimoine culturel prévoit que la présente autorisation est retirée si le projet visé par celle-ci n'est pas entrepris dans un délai d'un an de la date inscrite sur votre autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an. Dans de tels cas, si des interventions sont toujours envisagées concernant le bien en objet, une nouvelle demande d'autorisation devra être transmise au Ministère. Celle-ci sera analysée au regard des dispositions légales et administratives applicables au moment de la réception de cette nouvelle demande.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Jean Michel Bergeron, conseiller à la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, à l'adresse courriel suivante : [jeanmichel.bergeron@mcc.gouv.qc.ca](mailto:jeanmichel.bergeron@mcc.gouv.qc.ca).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Veillez prendre note que les bureaux de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches sont ouverts les mardis, mercredis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les lundis et vendredis, les services du Ministère sont offerts par les employés en télétravail. Vous pouvez me joindre au numéro indiqué ci-bas et je retournerai votre appel dans les meilleurs délais.*

Priscilla Durette  
[Agente de secrétariat](#)

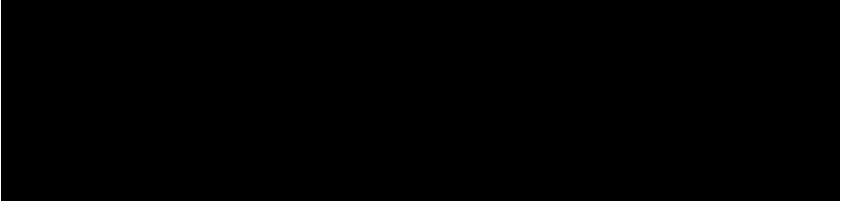
Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, bloc C, RC  
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2346, poste 7047  
Courriel : [autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca](mailto:autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca)  
Site Web : [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca)

**From:** Josée Gingras  
**Sent:** Thu, 10 Apr 2025 13:47:13 +0000  
**To:** gosselin stephan  
**Subject:** N/Réf. 143298 : Recevabilité de la demande d'autorisation déposée en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel

Bonjour M. Stéphane Gosselin,

Le 27 mars 2025, nous avons reçu votre demande d'autorisation d'actes ou de travaux en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002) concernant le projet suivant :



Après vérification des renseignements et des documents déposés, nous vous informons que votre demande respecte les critères de recevabilité établis par le Ministère. Par conséquent, nous procéderons dans les meilleurs délais à l'analyse de votre projet. Dans le cas où certains renseignements ou documents supplémentaires s'avéreraient nécessaires, un(e) professionnel(le) responsable de votre demande communiquera rapidement avec vous.

Pour toute information liée à votre demande, vous pouvez vous adresser à la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches par téléphone au 418-380-2346, poste 7047, ou par courriel à l'adresse suivante : [autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca](mailto:autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

*Veillez prendre note que les bureaux de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches sont ouverts les mardis, mercredis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les lundis et vendredis, les services du Ministère sont offerts en télétravail. Vous pouvez me joindre au numéro indiqué ci-bas et je retournerai votre appel dans les meilleurs délais.*

**Josée Gingras**  
Technicienne en documentation

**Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches**  
**Ministère de la Culture et des Communications**  
225, Grande Allée Est, bloc c, sous-sol  
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2346, poste 7011  
Courriel : [josee.gingras@mcc.gouv.qc.ca](mailto:josee.gingras@mcc.gouv.qc.ca)

**From:** AutorisationPatrimoine/MCC  
**Sent:** [REDACTED]  
**To:** [REDACTED]  
**Bcc:** Yanina Celeste Leo; Anik Bouchard-Véz ah-Fay Hayes  
**Subject:** N/Réf. 144044 : Réception d'une demande d'autorisation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel  
**Attachments:** mcc-lac-fjc.pdf

À : Monsieur Julien Reny Coulombe  
Les Fermes Jacques Coulombe & Fils Itée

Bonjour,

Nous vous confirmons que nous avons reçu le 19 septembre 2025 votre demande d'autorisation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre P-9.002) pour le bien suivant :

[REDACTED]

Votre demande a été enregistrée sous le numéro **144044**. Nous vous invitons à l'utiliser dans toute correspondance avec nos services à ce sujet.

**Nous vous demandons de confirmer que vous avez reçu cette correspondance.** Nous procéderons à l'analyse de votre demande et tout suivi sera effectué dans les meilleurs délais par courriel.

Nous vous rappelons que la *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit qu'une autorisation est requise avant d'accomplir certains actes ou d'effectuer certains travaux. En conséquence, ces actes ou ces travaux ne peuvent être entrepris qu'une fois cette autorisation délivrée.

Notez également que le présent processus d'autorisation ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* ou toute autre loi ou tout autre règlement applicables.

Sachant pouvoir compter sur votre entière collaboration, nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

**Nassima Kebbas**

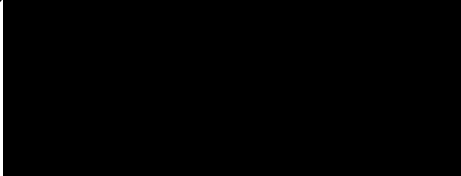
Technicienne en administration  
Direction des opérations en patrimoine  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, bloc C, RC | Québec (Québec) G1R 5G5 | Courriel :  
[autorisationpatrimoine@mcc.gouv.qc.ca](mailto:autorisationpatrimoine@mcc.gouv.qc.ca)  
Site Web : [www.quebec.ca/gouvernement/ministere/culture-communications](http://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/culture-communications)  
Répertoire du patrimoine culturel du Québec : [www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca](http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca)

**From:** AutorisationPatrimoine/MCC  
**Sent:** Tue, 19 Aug 2025 19:55:46 +0000  
**To:** [REDACTED]  
**Bcc:** Yanina Celeste Leo; Anik Bouchard-Vézina; 'Léah-Fay Hayes'  
**Subject:** N/Réf. 143912 : Réception d'une demande d'autorisation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel  
**Attachments:** Demande MCC et localisation.pdf

**À :** Monsieur Bruno Gosselin  
Ferme Louis Gosselin inc.

Bonjour,

Nous vous confirmons que nous avons reçu le 18 août 2025 votre demande d'autorisation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre P-9.002) pour le bien suivant :



Votre demande a été enregistrée sous le numéro **143912**. Nous vous invitons à l'utiliser dans toute correspondance avec nos services à ce sujet.

**Nous vous demandons de confirmer que vous avez reçu cette correspondance.** Nous procéderons à l'analyse de votre demande et tout suivi sera effectué dans les meilleurs délais par courriel.

Nous vous rappelons que la *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit qu'une autorisation est requise avant d'accomplir certains actes ou d'effectuer certains travaux. En conséquence, ces actes ou ces travaux ne peuvent être entrepris qu'une fois cette autorisation délivrée.

Notez également que le présent processus d'autorisation ne dispense pas de l'obtention de tout autre permis, certificat ou autorisation pouvant être requis en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* ou toute autre loi ou tout autre règlement applicables.

Sachant pouvoir compter sur votre entière collaboration, nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

**Nassima Kebbas**

Technicienne en administration

Direction des opérations en patrimoine

Ministère de la Culture et des Communications

225, Grande Allée Est, bloc C, RC | Québec (Québec) G1R 5G5 | Courriel :

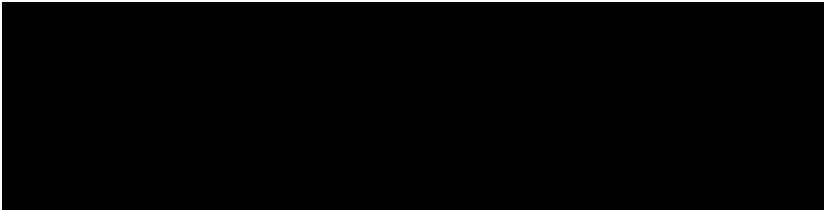
[autorisationpatrimoine@mcc.gouv.qc.ca](mailto:autorisationpatrimoine@mcc.gouv.qc.ca)

Site Web : [www.quebec.ca/gouvernement/ministere/culture-communications](http://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/culture-communications)

**From:** Josée Gingras  
**Sent:** Thu, 28 Aug 2025 14:59:58 +0000  
**To:** [REDACTED]  
**Subject:** N/Réf. 143900 : Recevabilité de la demande d'autorisation déposée en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel

Bonjour M. Bruno Gosselin,

Le 14 août 2025, nous avons reçu votre demande d'autorisation d'actes ou de travaux en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002) concernant le projet suivant :



Après vérification des renseignements et des documents déposés, nous vous informons que votre demande respecte les critères de recevabilité établis par le Ministère. Par conséquent, nous procéderons dans les meilleurs délais à l'analyse de votre projet. Dans le cas où certains renseignements ou documents supplémentaires s'avèreraient nécessaires, un(e) professionnel(le) responsable de votre demande communiquera rapidement avec vous.

Pour toute information liée à votre demande, vous pouvez vous adresser à la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches par téléphone au 418-380-2346, poste 7047, ou par courriel à l'adresse suivante : [autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca](mailto:autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

*Veillez prendre note que les bureaux de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches sont ouverts les mardis, mercredis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les lundis et vendredis, les services du Ministère sont offerts en télétravail. Vous pouvez me joindre au numéro indiqué ci-bas et je retournerai votre appel dans les meilleurs délais.*

**Josée Gingras**  
Technicienne en documentation

**Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches**  
**Ministère de la Culture et des Communications**  
225, Grande Allée Est, bloc c, sous-sol  
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2346, poste 7011  
Courriel : [josee.gingras@mcc.gouv.qc.ca](mailto:josee.gingras@mcc.gouv.qc.ca)

**From:** Autorisation travaux DCN/MCC  
**Sent:** Wed, 12 Nov 2025 19:27:13 +0000  
**To:** [REDACTED]  
**Cc:** Claude Rodrigue; Raphaël St-Gelais  
**Bcc:** Josée Gingras; Jean Michel Bergeron; Léah-Fay Hayes  
**Subject:** Suivi de votre demande d'autorisation 143912 [REDACTED]  
[REDACTED]  
**Attachments:** 143912\_Autorisation.pdf

Bonjour Monsieur Gosselin,

Pour faire suite à votre demande d'autorisation concernant le projet cité en objet et après son analyse, vous trouverez ci-joint l'autorisation délivrée par le Ministère.

La *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit que la présente autorisation est retirée si le projet visé par celle-ci n'est pas entrepris dans un délai d'un an à partir de la date inscrite sur votre autorisation ou s'il est interrompu pendant plus d'un an. Dans de tels cas, si des interventions sont toujours envisagées concernant le bien cité en objet, une nouvelle demande d'autorisation devra être transmise au Ministère. Celle-ci sera analysée au regard des dispositions légales et administratives applicables au moment de la réception de cette nouvelle demande.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Raphaël St-Gelais, conseiller à la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, à l'adresse courriel suivante : [raphael.st-gelais@mcc.gouv.qc.ca](mailto:raphael.st-gelais@mcc.gouv.qc.ca).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Veillez prendre note que les bureaux de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches sont ouverts les mardis, mercredis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les lundis et vendredis, les services du Ministère sont offerts par les employés en télétravail. Vous pouvez me joindre au numéro indiqué ci-bas et je retournerai votre appel dans les meilleurs délais.*

Priscilla Durette  
Agente de secrétariat

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, bloc C, RC  
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2346, poste 7047  
Courriel : [autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca](mailto:autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca)  
Site Web : [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca)

Direction des communications

<b>Sujet :</b>	<b>Travaux d'excavation effectués à l'Île d'Orléans</b>
<b>Date :</b>	<b>Le jeudi 26 mars à 16 h</b>
<b>Tombée :</b>	<b>Le jeudi 2 avril à 15 h</b>
<b>Média :</b>	<b>Geneviève Turcotte Journal Autour de l'Île genevieve.turcotte@protonmail.com</b>

## Contexte de la demande et questions :

La journaliste nous écrit :

« Je suis journaliste et je travaille sur un article pour le journal Autour de l'île à propos de travaux d'excavation effectués à l'île d'Orléans dans le but de creuser des étangs ou bassins d'irrigation.

D'abord, j'aimerais savoir dans quels cas une autorisation ou un permis doit être obtenu de votre ministère avant d'entreprendre de tels travaux, que ce soit en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ou toute autre loi ou règlement. J'aimerais connaître la ou les lois ou règlements en question et les articles reliés.

J'ai vu sur votre site web qu'une demande d'accès à l'information a été faite en janvier en lien avec des excavations sur le territoire de l'île d'Orléans (numéro de dossier 2601026-437). La demande concernait entre autres les autorisations émises. J'aimerais savoir si vous aviez refusé des demandes à ce sujet ou si des demandes étaient toujours en cours de traitement au moment de votre réponse.

J'aimerais aussi savoir si depuis la réception de la demande d'accès à l'information (27 janvier 2026), votre Ministère a accordé d'autres autorisations ou reçu d'autres demandes, quel que soit leur statut (approuvées, refusées, en traitement, autres).

Si vous avez reçu des demandes, j'aimerais avoir les détails sur celles-ci. Pour chacune des demandes, j'aimerais connaître le nom des demandeurs, la municipalité où les travaux sont prévus, les caractéristiques de l'étang ou du bassin d'irrigation indiquées dans la demande (superficie, profondeur, etc.), le statut de la demande ou la réponse de votre part ainsi que toute autre information pertinente.

J'aimerais finalement savoir si vous avez reçu des signalements, plaintes ou demandes d'intervention à propos des travaux d'excavation effectués à l'île d'Orléans depuis l'automne dernier. Si oui, j'aimerais avoir les détails (objet du signalement, de la plainte ou de la demande, personne ou entreprise visée, municipalité concernée, statut, suivis, réponses, conclusions ou interventions de votre part ainsi que toute autre information pertinente)

»

**Éléments de réponses :**

---

L'Île d'Orléans est un site patrimonial déclaré depuis 1970. Selon l'article 64 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, nul ne peut, sans l'autorisation du ministre de la Culture et des Communications, y excaver le sol, même à l'intérieur d'un bâtiment, à l'exception des excavations pour fins d'inhumation et d'exhumation.

Ainsi, quiconque souhaite entreprendre des travaux d'excavation doit déposer au préalable une demande d'autorisation de travaux au ministère de la Culture et des Communications. Les demandes d'autorisation sont analysées selon l'impact des travaux envisagés sur les éléments suivants :

- la valeur patrimoniale du site telle que décrit dans le Plan de conservation ;
- les éléments caractéristiques du site, dont le cadre naturel, le réseau viaire, le système parcellaire, le cadre bâti, les unités de paysage et les qualités visuelles ;
- un bien ou un site archéologique potentiel ou avéré ;
- la conservation et la mise en valeur des bâtiments contributifs à la valeur patrimoniale du site.

Concernant les demandes d'accès à l'information et les compléments d'information demandés : la procédure au ministère de la Culture et des Communications afin d'obtenir de l'information sur les plaintes, signalements ou demandes d'intervention est de faire une demande d'accès aux documents. Cette procédure permet à quiconque qui en fait la demande, d'avoir accès à ces documents, sous réserve de certaines restrictions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1) et aussi d'assurer une protection maximale des renseignements personnels que nous détenons. Nous vous invitons à faire une demande aux coordonnées suivantes :

Secrétariat général et bureau de la sous-ministre  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, bloc C, 1<sup>er</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5G5  
Téléphone : 418 380-2319, poste 7127  
Sans frais, de partout au Québec : 1 888 380-8882  
Télécopieur : 418 380-2320  
Courriel : [secretariat-general@mcc.gouv.qc.ca](mailto:secretariat-general@mcc.gouv.qc.ca)

#### Information interne :

---

S.O.

#### Directions concernées :

Direction de la Capitale-Nationale et de la  
Chaudière-Appalaches  
Direction des opérations en patrimoine

**Porte-parole :**

Stéphanie Bergeron  
Équipe des relations médias  
Direction des communications

**Demande antérieure (si applicable)****Contexte de la demande et questions :****Éléments de réponses :**

---